



Avis public d'entrée en vigueur

Résolution numéro 027-2020-01-21 autorisant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en vertu du règlement 2004-51 amendé par le règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – lot 3 432 458 (ancienne école des Arbrisseaux)

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 10 mars 2020, la Municipalité de Compton a adopté la résolution 027-2020-01-21. Cette résolution est intitulée : «Résolution 027-2020-01-21 autorisant un PPCMOI en vertu du règlement 2004-51 amendé par le règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – lot 3 432 458 »;

Cette résolution a fait préalablement l'objet d'une assemblée publique de consultation le 11 février 2020. Elle vise à autoriser certains usages et activités sur le lot 3 432 458 du 6288 route Louis-S.-St-Laurent;

Cette résolution a été approuvée par le conseil de la Municipalité régionale de comté le 11 mars 2020 et un certificat de conformité a été émis à cette date. Cette résolution est entrée en vigueur le 11 mars 2020;

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 6745 route Louis-S.-St-Laurent, à Compton.

DONNÉ À COMPTON, CE 27 MARS 2020

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier